

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ACTION PUBLIQUE, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION

Arrêté du 27 mars 2025 fixant le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts au titre des concours 2025 et leur répartition par corps et institut (entrée en formation au 1^{er} octobre 2025)

NOR : APFF2506452A

Le ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-86 du 8 février 2019 modifié relatif aux instituts régionaux d'administration, notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 3 février 2025 portant ouverture de la session 2025 des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le nombre de postes offerts pour chacun des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts au titre de l'année 2025 est fixé comme suit :

	Bastia	Lille	Lyon	Metz	Nantes	Total
Concours externe	83	172	91	83	84	513
Concours interne	48	138	53	48	49	336
Troisième concours	15	34	16	15	15	95
TOTAL	146	344	160	146	148	944

Art. 2. – Les postes offerts aux élèves de chaque institut dans les différents corps sont répartis comme suit :

Corps	Bastia	Lille	Lyon	Metz	Nantes	Total
Attachés d'administration de l'Etat						941
Agriculture	3	7	4	3	3	20
Armées	9	21	10	9	9	58
Caisse des Dépôts et Consignations	2	6	3	2	2	15
Conseil d'Etat	3	8	4	4	3	22
Culture	1	3	2	1	2	9
Economie, Finances, Relance	5	12	7	5	6	35
Education nationale, Jeunesse et Sports	56	131	61	56	56	360
Intérieur	32	75	33	32	32	204
Justice	7	17	8	7	8	47
Service du Premier ministre	1	2	1	1	1	6
Affaires sociales	10	25	10	10	10	65
Transition écologique	11	26	11	11	11	70

Corps	Bastia	Lille	Lyon	Metz	Nantes	Total
Direction générale de l'aviation civile	2	2	2	2	2	10
Office français de protection des réfugiés et apatrides	3	8	3	3	3	20
Secrétaires des affaires étrangères						3
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères	1	1	1	0	0	3
TOTAL	146	344	160	146	148	944

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 mars 2025.

Pour le ministre et par délégation :
*La directrice générale de l'administration
et de la fonction publique,*
N. COLIN